



## MÉMO

### PAR COURRIEL

**À :** Tous les membres de l'AQPM

**De :** L'équipe des relations de travail

**Date :** Le 20 décembre 2017

**Objet :** DGC/CQGCR - Augmentation de la cotisation professionnelle (membres)

---

Chers membres,

La DGC/CQGCR nous a avisés **qu'à partir du 1er janvier 2018**, le taux de cotisation professionnelle passera de deux pour cent (2%) à deux et demi pour cent (2.5%), et ce, conformément aux articles :

- art.16.02 de l'Entente collective DGC-AQPM Concepteurs artistiques-directeurs artistiques 2014-2017
- art.20.02 de l'Entente collective DGC-AQPM Directors 2016-2019
- Art. 5.8 des ententes DGC-AQPM Techniciens Télévision 2015-2018, DGC-AQPM Techniciens Cinéma 2015-2018, DGC-AQPM Techniciens Nouveaux médias 2015-2017

Veuillez noter que de nouveaux formulaires de remises reflétant les nouveaux taux seront disponibles dès le 22 décembre 2017 sur le site Internet de l'AQPM, et ce, dans la zone sécurisée.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro habituel : **514 397-8600**.

Nous vous souhaitons une agréable journée.

L'équipe des relations de travail.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE**  
1470, RUE PEEL, BUREAU 950, TOUR A, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1T1  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Lindedin](#)

